



CA Elargi du 27 MARS 2018 (Marseille)

Le Président ouvre la séance en rappelant :

- l'édition du prochain bulletin en fin de semaine
- l'invitation HEC du 1^{er} juin 2018
- la réunion du bureau en juillet (date à fixer).

L'actualité concerne Parcoursup. Nous constatons davantage de candidatures CPGE dans tous les établissements, avec une forte progression en PCSI. A contrario, les candidatures en universités seraient en diminution.

Parmi les sujets importants :

1 – Le classement

Le Ministère veut jouer la transparence.

Ce qui n'est pas encore acté, c'est la date de l'information du classement.

Est-ce que les commissions de classement auront le droit de revendiquer le « secret des délibérations » ? Le Ministère le souhaite mais le sujet est sensible (voir amendement du Sénat sur ce point).

Ce qui est sûr, c'est qu'il faudra être capable de justifier le classement de façon logique, c'est-à-dire en se référant aux attendus écrits pour chaque filière dans Parcoursup. Il conviendra d'être attentif à donner tous les éléments non quantifiables.

Concernant l'automatisation de la procédure de classement, elle est possible. Si les professeurs sont d'accord sur les modalités de traitement, alors on peut considérer que le dossier a été examiné.

Il est également possible d'arguer du fait que les professeurs, membres de la commission d'examen des dossiers, sont des experts. Mais il faut garder à l'esprit que le responsable, celui qui décide au final du classement, c'est le chef d'établissement. Concernant les recours, ce seront donc les chefs d'établissement qui devront répondre.

2 – La CNIL

La sécurisation réglementaire avec Parcoursup est de la responsabilité du chef d'établissement.

C'est donc au chef d'établissement de déclarer préalablement à la CNIL tous les outils et algorithmes de classement utilisant des données Parcoursup sur lesquels s'appuieront les commissions (voir documents joints).

3 – Procédure « Meilleurs bacheliers » et procédure Boursiers

La procédure « meilleurs bacheliers » est maintenue et ne pourra démarrer qu'après les résultats du bac.

Pour les boursiers, la procédure s'appuiera désormais sur les boursiers du secondaire (et non plus sur ceux du supérieur). Les taux devraient être ramenés à 5 % (taux fixé par les recteurs). Les boursiers seront « remontés » d'office.

A cet égard, il ne faut pas exclure les mesures injonctives et il faut s'inquiéter du regard, parfois dogmatique, des représentants de l'AN et du Sénat.

D'où l'importance des échanges et le Président propose de créer sur notre site un « Forum Parcoursup » en accès protégé, ce qui est acté par le trésorier.

4 - Le « remplissage » des classes

Il est constaté dans plusieurs académies une attention particulière aux effectifs de la part des recteurs. Or, il faut se méfier de la présentation ; ainsi, à Paris, il y aurait 700/14000 places vacantes en CPGE, soit environ 2 places par classe de 48. Bien souvent, ce sont les classes de 2^{ème} année qui ont des effectifs plus faibles ; les élèves ne font plus 5/2.

Si c'est une question de moyens, nous pourrions demander un ajustement de structure, ce qui éviterait des suppressions de classes.

5 – L'évaporation vers l'international

Une question qui revient souvent est celle du nombre de départs effectifs d'élèves à l'étranger.

La réalité montre qu'il n'y a pas d'hémorragie en valeur relative mais il faut pourtant noter qu'il y a eu 2 fois plus de départs. C'est concentré sur certains endroits ; à titre d'exemple, il y a un appel fort vers l'Allemagne pour l'académie de Metz. Sans doute les chiffres sont ils plus importants dans l'enseignement privé.

6 – Nouveau bac, filières et conséquences sur les prépas

L'APLCPGE fait partie du comité de suivi et de consultation des CPGE aux côtés, notamment, des associations de professeurs de prépas et de de la CGE. Il se réunit une fois par an et étudie les questions d'actualités relative aux prépas, à la carte des prépas, aux programmes,....

Le nouveau bac aura des conséquences sur les prépas, notamment les HEC et les BCPST car l'éclatement des filières impose un nombre restreint de combinaisons.

La regroupement des deux filières ECE et les ECS soulève le problème des postes et celui du remplissage des classes ; l'APHEC s'y oppose mais ne pourra pas tenir cette position à long terme car il deviendra de plus en plus difficile de différencier les profils. Les programmes devront être revus.

Pour les BCPST, le recrutement actuel se fait sur 3 matières principales alors qu'il n'y aura plus que deux choix de discipline. Il y a des solutions et, parmi elles, celle de retarder la spécialisation, ce qui suppose là encore de revoir tous les programmes.

Autre sujet relatif aux BCPST, la remise en cause de la procédure de sélection des Vétos. La France veut se mettre en phase avec la formation en Europe dont la durée des études est de 5 ans. Une commission a été créée à cet effet et est pilotée par le Président du jury Agro-véto, Président d'Agro Paris-Tech ;

7 – Commissions, représentation APLCPGE

- Pilotage Parcoursup au Ministère : Chantal Collet, Provisseure Lycée ST Louis, Sophie Giovachini, Provisseure-adjointe Lycée Henri-IV, et Patrick Fournié, Provisseur Lakanal à Sceaux.
- Commissions CGE:
 - o Commission Amont : Chantal Collet ;
 - o Commission Parcoursup et Réforme du Bac : Corinne Raguideau, Provisseure Lycée Clémenceau Nantes , et François Beckrich, Provisseur Lycée Fermat Toulouse
- Rencontre avec les représentants des associations de professeurs de prépas : Jean Bastianelli.

8 – Le surbooking

Conseillé : 20 % mais on peut demander plus

La séance se clôture par l'évocation des conventions. Ce sujet sera repris lors de notre prochaine rencontre.

Martine Breyton,
Secrétaire générale APLCPGE